

**« La France, Pedoland
sous 4ème Reich Franc-Maçonnique »,
à chacun son jugement.**

campinfors.heb3.org

**Nous venons de mettre en ligne sur le site une plainte
déposée au tribunal franc-maçonnique de Paris.**

Une lanceuse d'alerte, que nous avons remontée sur la plainte mobbing institutionnel, dans le cadre de dossiers de corruption qu'elle gère sur le Sol Français et concernant la pédophilie, vient de nous donner l'accord pour rendre publique cette plainte. Ce qui a été très long pour nous, pour avoir cet accord.

Etant donné que toute l'équipe sur ce dossier " Génocide économique des nations" est sur écoute, sur le sol Français, et pour certains censurés et par téléphone et par internet, que malgré la plainte qui a été portée dans ce sens sur le Parquet de Lyon, manifestement, la justice française trouve cela normal que nos lignes téléphoniques soient détournées et ceci sur preuves,

Puisque, cette plainte, que nous avons portée dans ce sens, accessible sur le site internet, le parquet de Lyon, la justice française, l'a jugée irrecevable, la justice française trouve donc tout à fait normal d'être en totale contradiction avec les lois françaises,

Celle-ci a été portée au tribunal franc-maçonnique sur Paris.

Ce que beaucoup de Français ne savent pas c'est qu'effectivement la France est dotée d'un tribunal Franc-maçonnique...

Remarquez que la plainte date de 2020.

Remarquez qu'il est fait mention dans cette plainte des **Accords de Toronto**, accords dont **l'un des objectifs est de récupérer l'autorité parentale des enfants afin de la donner à une entité étatique**.....Parce que les enfants doivent être la propriété de l'administration.....

Question: que fout la Franc-maçonnerie... ???

Nous sommes en 2022 et la plainte date de 2020.

En 45 sous Nuremberg, lorsque l'on a posé la question aux SS pourquoi vous avez fait ça? Leur réponse a été "c'était les ordres". Là ils ne pourront pas dire "on ne savait pas c'était les ordres"..... La franc-maçonnerie qui se targue de mots tels que liberté, égalité, fraternité..... Là il y a un truc qui m'échappe...

Pour la petite anecdote. Lorsque cette miss a fait cette plainte, que nous avons transférée via nos réseaux dans le monde entier. Je disais lorsque cette plainte a été faite... La miss qui lors de son enfance faisait partie des proches de Beregovoy, a été contactée par l'un des grands maîtres du Grand Orient de France. Celui-ci était persuadé qu'elle avait fait cette plainte pour rejoindre la Franc-maçonnerie... Elle a éclaté de rire et lui a répondu: "surtout pas. Mon but est de prouver que la corruption est généralisée dans cette secte".....

Que le pays soit chapeauté dans les administrations par la Franc-maçonnerie c'est un secret pour personne en France. Mais que les organes rattachés à cette secte laissent passer une telle plainte, remettant en cause énormément de choses, dont le fait de se donner les droits de récupérer l'autorité parentale de nos enfants...

Effectivement aujourd'hui nous pouvons dire que la France est gérée dans son intégralité par la Franc-maçonnerie...

En même temps, quand la norme souveraine mondiale, qu'est **le plan comptable**, fait de vous une dette, et ceci mondialement, aux yeux du système. Et que cette dite norme est de forme pyramidale..... Là aussi il y a des questions à se poser... D'autant plus qu'il suffit de changer la place de l'homme dans le plan comptable, et la pyramide pète, et nous passons naturellement en économie holistique..... Sujet qui avait été relayé par le média Profession Gendarme, que nous remercions, dans cet article:

Chuuuuuuuuuuuuuuut , on nous génocide et c'est mondial

Voici quelques extraits de cette plainte avec des annotations, qui vous laisseront apprécier la justesse de notre démocratie :

Extrait

« Rien d'anormal alors, à ce que 6 ans plus tard soit rédigé le protocole de Toronto qui stipule « (...) C'est la raison pour laquelle les bureaux de protection de l'enfance doivent être investis d'une autorité légale absolue. Ils doivent être en mesure, comme bon leur semblera, mais toujours sous le prétexte de la protection de l'enfance, de pouvoir retirer ces derniers de leurs milieux familiaux originels et les placer dans des milieux familiaux étrangers ou des centres gouvernementaux déjà acquis à nos principes (...) Car sans la protection et la surveillance de leurs parents originaux, ces enfants pourront ainsi être définitivement handicapés dans leur développement psychologique et moral (...) Pour la réussite assurée d'une telle entreprise, il est primordial que les fonctionnaires travaillant dans ces bureaux au service de l'état soient sans expérience passée, imbus de théories que nous savons vides et sans efficacité et surtout soient obsédés par l'esprit missionnaire de grands protecteurs de l'enfance menacée. Car pour eux tous les parents doivent représenter des criminels en puissance (...) » Protocole de Toronto 1967 »

Extrait

« Puisque, le Président de la cour des comptes, le regretté Philippe SEGUIN a conclu sur une enquête réalisée sur 3 départements, publiée sous forme d'un rapport public en 2009, que les placements d'enfants sont la porte ouverte à la plus grande corruption française, Que le Juge pour enfants Jean-Pierre ROSENCZWEIG quant à lui, évaluait en 2004 ce marché de l'enfance à 5.34 milliards d'Euros, Chaque enfant placé coûtant en 2008 72000€/an à la collectivité : ce seront près de 10 milliards d'euros qui seront investis cette année. Ces chiffres sont confirmés par Le jeune Lyes LOUFFOK dans son livre **L'enfer des foyers**, dans lequel il explique qu'il y a plus de 400 000 enfants placés en France rapportant 189 euros par jour et par enfant, Ce qui implique que le placement d'un enfant rapporte minimum 1 million d'euros. La protection de l'enfance française génère ainsi, comme précédemment dit, une dépense de 10 milliards d'euros par an. L'enjeu financier est donc considérable. Mais, là où le bât blesse, c'est que, selon l'aveu même du Sénateur NAVES INSPECTEUR GENERAL DE L'ACTION SOCIALE, **70% des enfants placés en France le sont sur aucun motif valable et légal**, il fera état de ce crime pour la première fois dès le 7 juin 2007 dans l'émission télévisée **Envoyé Spécial**, diffusée sur France 2. Pire encore, Ségolène ROYAL (Ancienne Ministre de la famille) indique dans l'un de ses projets de lois que plus de 2/3 des enfants placés le sont pour des raisons financières, « que leurs parents les aiment, et ne les maltraitent pas ». Pourtant un placement ne peut pas légalement être motivé sur les moyens financiers de la famille, pas plus que sur un conflit parental, qui ne met pas en danger ni la psychologie, ni l'identité de l'enfant, mais qui s'avère être l'autre motivation majeure pour argumenter les décisions de placement. Ainsi, l'existence d'objectifs prévisionnels annuels de l'ordre de 10% d'augmentation à 20% lors des années d'élections présidentielles pose question, tout comme le taux de placements, calculé au prorata du taux d'endettement du département ? »

Extrait

« Le progrès, de voir le peuple de France à feu et à sang, comme il l'a été en 1789 ? Et comme à l'époque, puisqu'il crève de faim et s'en plaint, on lui crève les yeux, et cela, au nom de la paix sociale, qui encore ne concerne que la fraternité.

*Oh il est bien entendu interdit de faire la guerre à la franc-maçonnerie,
Mais si les gueux s'entretuent entre eux, c'est là aussi un fantastique bienfait pour la congrégation,
puisque les morts qui surviendront, de part cette **guerre civile**, que la haute franc-maçonnerie
s'efforce de fomenter, constitueraient une véritable bombe à finance, alimentant le trafic d'organes,
qui avouons-le, est un secteur plus que florissant en France, actuellement il y a l'affaire KABILE. »*

Affaire Kabile qui a eu lieu suite à une plainte de M. Kabile concernant sa mère, qui n'est jamais ressortie vivante suite à son entrée en hôpital.

A remarquer que derrière cette affaire, un haut fonctionnaire avait été montré du doigt, du nom de Jean Maya, fonctionnaire que nous retrouvons au poste de secrétaire général du conseil constitutionnel Français.

Extrait

« Qu'au regard de cette notion, Madame Camille XXXXX et Madame Sandrine XXXX, sœurs de la loge Mozart, ont violé d'une part le contradictoire et d'autre part ont obligé le fils de la requérante à se rendre chez son père incestueux Monsieur XXXXX, lui-même victime du réseau GLENCROSS, où un nombre incalculable de francs-maçons français et anglais ont pratiqué des sévices sexuels sur des mineurs. »

Réseau qui remonte à Mme Claude et François Mitterrand.

Nous en profitons pour passer un bonjour à l'auteure de cette Plainte au Tribunal Franc-maçonnique, Edwige XXXXX, puisque depuis le 22 février 2021, nous n'avons jamais pu rentrer en contact directement avec elle, ni par internet, ni par téléphone.

Enfin, nous profitons également de cet article pour vous annoncer que des pays africains se sont emparés du dossier **Génocide Economique des Nations**.

A ce sujet nous remercions M. Kémi Séba qui a demandé, dans l'une de ses multiples interviews aux africains sur le sol français, de rejoindre la résistance française.

Le combat, concernant ce dossier de corruption, est avant tout mondial, au-delà de tous clivages religieux, classes sociales et raciales.

Toutes les plaintes sont accessibles, ainsi que le Génocide Economique des Nations, sont téléchargeables en format pdf, sur ce site, dans l'onglet plainte :

campinfors.heb3.org

Bonne lecture à tous

Silvana, Rachel et Juliette

Février 2022